



Vente d'une maison en viager occupé

Par **leximaus**, le **15/07/2011 à 16:10**

Bonjour,
Mon grand père a vendu sa maison en viager en 1999 à l'âge de 79 ans, il s'agit d'un viager occupé. Sa maison est située dans le centre de Rennes, je ne connais pas la superficie exacte de la maison, j'ai je dirais environ 70m² avec un peu de terrain, très grande cave qui s'étend sous tout le terrain etc... Bref, en regardant son contrat de vente viagère, je me suis rendu compte qu'il n'y avait eu aucun capital de versé à la base, je sais que ce n'est pas toujours le cas, mais je trouve ça surprenant. D'après les papiers, la maison aurait été évaluée à 208 000 Fr soit environ 31 710€ (ce qui me paraît complètement abhérent). Ainsi depuis le départ, la rente mensuelle qu'il percevait varie entre 217€ (au départ) et 250€ (aujourd'hui). Ainsi jusqu'à aujourd'hui il a perçu environ 34 000€. Cette somme me paraît terriblement dérisoire.
Pensez vous qu'il ait pu être arnaqué?
Je vous remercie de vos réponses, je ne sais pas quoi faire.

Par **mimi493**, le **15/07/2011 à 16:24**

Allez voir un avocat avec le contrat pour qu'il le lise